

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_220**

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'Entreprise TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS BERG en date du 6 novembre 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour un déménagement, Rue de Chamberon.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ce déménagement, Rue de Chamberon l'entreprise TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS BERG sera autorisé à stationner un camion + remorque afin d'effectuer un déménagement le **Mercredi 15 Novembre 2023**.

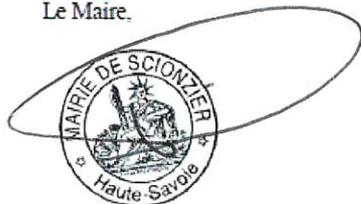
ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier le 06/11/2023

